



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E29847

VALABLE JUSQU'AU 16/11/2023

ÉDITÉ LE 22/07/2022

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/12/1972  
Forme juridique : SASU  
Capital : DEPUIS LE 12/09/2011  
538 308

Raison sociale : GARANKA CENTRE OUEST  
42 RUE MICHAEL FARADAY  
37170 CHAMBRAY LES TOURS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC TOURS 1973B00041

Téléphone : 02 47 44 36 54  
Portable : Fax : 02 47 44 53 20

Siret : 734 800 410 00031

Site Internet : www.garanka.fr  
E-mail : contact-tours@garanka.fr

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Responsabilité légale :  
NATHAN MARC PRÉSIDENT / ROZE OLIVIER DIRECTEUR GÉNÉRAL

Assurance Responsabilité Travaux :  
MMA IARD 000000141835057

Assurance Responsabilité Civile :  
XL INSURANCE FR00020066LI

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2021

Effectif moyen : 46 Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	15/06/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	17/11/2020
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	10/01/2020

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE D'ORLEANS  
959, RUE DE LA BERGERESSE  
CS 70606  
45166 OLIVET CEDEX

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.